

## La revanche du parti noir

De tous les thèmes ouverts à l'imagination des barbouilleurs de copie en tous genres, bardés ou non de titres et de diplômes, l'école est de loin le plus maltraité. Il n'est pas dans le coin le plus reculé de la feuille la plus obscure, dans la recoin le plus sombre de n'importe quel ministère, de Trissotin, qui n'ait son idée sur la « réforme » de l'école. Mais chose qui paraît au premier regard étrange et curieuse: tous ces projets répètent inlassablement les mêmes exigences, mises en œuvre tout aussi inlassablement par les ministères successifs : dénoncer un prétendu entassement de connaissances déclarées inutiles, « alléger », « élaguer » des programmes hypocritement déclarés « encyclopédiques ».

La liste des poncifs que ces exigences suscitent est interminable : l'égalité des chances (à la place de l'égalité des droits) mettre « l'enfant au centre du système scolaire », la « massification » de l'enseignement, la formation tout au long de la vie, le dialogue avec les usagers, l'interdisciplinarité, 80 % d'une génération au baccalauréat, le remplacement du cours magistral (?) par le dialogue et par des activités plus ou moins ludiques où l'élève façonne lui-même son savoir (illusoire), les méfaits abominables (et coûteux !) du redoublement, les horreurs de la notation qui traumatisent les élèves (bientôt confrontés aux suppressions d'emploi *urbi et orbi* qui, elles, ne devront pas les traumatiser puisqu'elles expriment la loi du marché et la loi n'est-ce pas c'est la loi ! et d'ailleurs, c'est bien connu, sur le marché tout le monde est gagnant, même les perdants...etc.

Ces poncifs recouvrent une politique et le premier mérite de *La revanche du parti noir* est de la définir. La tâche n'est pas facile. A l'ère dite de « la com » les faits les plus simples sont présentés sous un jour qui masque leur réalité la plus élémentaire. Une époque qui invente les bombardements humanitaires n'a aucune peine à déguiser une contre-réforme en réforme, un démantèlement en rénovation, une dislocation en reconstruction.

C'est, selon la formule de Michel Sérac » le lycée light qui rend facultatifs Molière ou Voltaire, élague les faits historiques, l'histoire importune des révolutions, etc» Dans le droit fil de cet élagage généralisé, l'ineffable Jack Lang, le meilleur financier ministériel de l'enseignement catholique (les accords Lang-Cloupet) avait mis en doute la nécessité d'un enseignement spécifique de la grammaire puisque tous les enseignants de toutes disciplines enseignent (ou au moins parlent) en français ! Rien ne vaut la pratique !

Avec son goût des formules choc sans doute fabriquées par ses serviteurs en communication Nicolas Sarkozy a donné une définition pertinente de cette politique. Au lendemain de son élection à la présidence de la République se hâtant de se rendre au Vatican prendre possession du titre de chanoine de Latran réservé depuis belle lurette aux rois de France pourtant déchus. Il a déclaré « L'instituteur ne remplacera jamais le curé ». Par cet acte d'allégeance à Benoît XVI et cette affirmation de la subordination de l'instruction au dogme et à la foi, Nicolas Sarkozy affirmait une continuité : la tentative systématique et multiforme de réduire l'instruction et donc l'école publique et ses personnels au niveau le plus bas possible.

C'est sans doute à cette fin qu'il a nommé au ministère de l'Education nationale un homme dont toute la carrière se résume à trois fonctions successives (compte non tenu de la députation qui n'a rien d'une fonction) chef de groupe à l'Oréal, chef de projet à l'Oréal, Directeur des ressources humaines à l'Oréal. Tout un programme.

Le premier mérite du livre d'Eliard, Godicheau et Roy est de définir ce que cachent réellement ces poncifs et la rhétorique amphigourique qui leur sert d'emballage médiatique. Le second mérite est de déterminer le rôle central joué dans cette politique par « le parti noir » c'est-à-dire l'Eglise catholique allié fort précieux du pouvoir dans ce type d'entreprises. Son troisième mérite est de montrer comment l'Union européenne et sa Commission, véritable conseil d'administration des intérêts privés dont ses membres sont issus, joue un rôle d'accélérateur voire d'incitateur dans cette politique. C'est en effet l'Union européenne, qui a systématisé l'idée superbe du « service public » rendu par des organismes privés et donc le « partenariat public-privé » dans lequel le secteur public finance et supporte les pertes éventuelles et sec-

teur privé » ramasse les bénéfices.

## « L'égalité des chances ».

Combien de mesures, combien de « réformes » ont été prises depuis trente ou quarante ans au nom de « l'égalité des chances » opposée à « l'égalité en droit » ou « des droits » qui ne serait qu'une abstraction vide de contenu et donc conservatrice ou réactionnaire. Les auteurs rappellent d'abord que le premier promoteur de la première, opposée à la seconde, fut le maréchal Pétain en personne. Dans son discours du 11 octobre 1940 il déclarait : « *Le régime nouveau (...) ne reposera plus sur l'idée fausse de l'égalité naturelle des hommes, mais sur l'idée nécessaire de l'égalité des « chances » données à tous les français de prouver leur aptitude à servir (...) Ainsi renaîtront les élites véritables que le régime passé a mis des années à détruire et qui constitueront les cadres nécessaires au développement du bien-être et de la dignité de tous.* »

Le même Maréchal en même temps supprimait les Ecoles normales des instituteurs, les syndicats et décidait de financer l'enseignement catholique. Si mes souvenirs sont bons, ce financement était assuré non par le ministère de l'Education nationale mais par le Ministère de l'Intérieur, soulignant ainsi la mission d'ordre moral (si l'on peut dire...) assumée traditionnellement par cet enseignement. Il est vrai que le clergé remerciait alors abondamment le Maréchal en lui distribuant force lauriers.

Un droit est inscrit dans un ou des textes. On peut s'appuyer sur son existence reconnue pour en exiger l'application, avec des possibilités de succès qui dépendent des rapports de forces, de la combativité de ceux qui en exigent la mise en œuvre, de la résistance opposée en face, etc; les « chances » relèvent d'on ne sait quels aléas, du hasard ou de la grâce divine qui n'en est qu'un autre nom.

La professeur de droit Geneviève Koubi, citée par nos auteurs, a explicité le sens de l'opposition entre ces deux égalités, l'une trompeuse, l'autre de principe. « *Le discours juridique s'incline devant la décision économique. L'égalité des chances est un des outils dont disposent les gouvernants (...) pour entériner les conséquences de leurs politiques économiques* » L'égalité des chances est celle des individus qui achètent un billet de loterie : ils ont tous une chance (infime) de gagner mais ils n'ont aucun droit à faire valoir et à revendiquer.

## Le parti noir

Rien d'étonnant que dans cette perspective la bourgeoisie française, sous ses divers gouvernants de toutes étiquettes politiques, ait fait appel à l'Eglise catholique et à son école. Partout où elle le peut grâce à sa place dans la société et dans l'Etat, l'Eglise se bat contre les libertés les plus élémentaires : là où elle le peut encore elle se bat pour interdire le divorce, (non pas à ses seuls fidèles mais à tous les citoyens, ce qui relève du totalitarisme), là où elle le peut (et elle le peut dans de nombreux pays) elle interdit la liberté d'avorter (et là encore non seulement à ses fidèles mais à l'ensemble des citoyens, utilisant à cette fin totalitaire le bras armé de l'Etat). Là où elle est trop affaiblie pour pouvoir imposer, elle compose avec la complicité des pouvoirs en place.

Tout au long de la deuxième moitié du 19ème siècle et au début du 20ème siècle l'Ecole publique s'est construite contre la main-mise du clergé qui a multiplié les obstacles : subordination de l'instituteur au curé, pas d'enseignement secondaire pour les filles, puis pas de mixité garçons et filles. La République a encouragé cette émancipation pour deux raisons complémentaires, fort bien élucidées par les trois auteurs de ce livre : jusqu'à la fin du 19ème siècle l'Eglise affirme son attachement à la monarchie et donc son hostilité à la « gueuse », ensuite le développement du capitalisme exigeait la formation d'une main d'œuvre et de cadres qualifiés. Elle a besoin de comptables, d'ingénieurs, de chimistes, de physiciens, de géologues, de géographes, de médecins...etc et donc d'un enseignement fondé sur la méthode scientifique et non sur le dogme et sur sa forme dégénérée, le catéchisme. Cette double exigence la pousse à enlever le contrôle de l'école à l'Eglise.

## **A perdant – gagnant : le partenariat public-privé !**

Depuis un demi-siècle les priorités se sont inversées. La loi du 31 décembre 1959, dite loi Debré, fait entrer l'école catholique dans la notion vague – mais rentable ! – du « service d'intérêt général », bien entendu reconnu ensuite par l'Union européenne. L'exposé des motifs de la loi Debré affirme d'abord « Tout conduit aujourd'hui la France à instruire une jeunesse plus nombreuse et, en dépit de tout ce qui a déjà été fait, l'effort immense qui doit être demandé au pays pour assurer son avenir ne peut être mené à bien qu'avec le concours de tous. » Cette formule vague signifie qu'il faut mettre l'école privée (à 93 % catholique, sur le même plan que l'école publique et donc lui assurer les mêmes crédits (et depuis même plus !). Tordant l'histoire avec un sans-gêne fort répandu, l'exposé des motifs ajoute : « Pendant la Résistance et au lendemain de la libération (...) les esprits les plus clairvoyants avaient compris que la France avait besoin de rassembler toutes ses forces pour surmonter les difficultés qui l'attendaient et que cette indispensable unité imposait de mettre fin aux discordes scolaires sans pour autant imposer l'uniformité. »

Aujourd'hui les grands pays capitalistes sont engagés dans une vaste entreprise de désindustrialisation (de 1999 à 2009 les Etats-Unis ont fermé 57.000 usines !). Les générations d'ingénieurs et autres métiers de ce type appartiennent au passé, remplacés en grande partie par des métiers qui fabriquent et vendent du vent (communication, management, sondages, publicité, animation, cabinets d'audit...etc). Aussi, en dehors d'une élite sociale réduite confiée de plus en plus à des établissements privés couverts de crédits les gouvernements ne confient plus à l'école que la formation (si l'on peut dire) de futurs précaires aux emplois à saute-mouton.

Dès lors se sont succédé les lois finançant l'école privée (à 93 % catholique), assimilant l'école publique à cette dernière en inventant le « projet d'établissement » copié-collé sur la « caractère propre » des établissements privés...

De tout cela Eliard, Godicheau et Roy donnent une description que l'on ne risque guère de trouver ailleurs. Aussi bien donc ne pas s'en priver.

Jean-Jacques Marie : « La revanche du parti noir » La Quinzaine Littéraire n° 1042 du 15 - 31 juillet 2011